



**SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE
DES PERSONNELS TECHNIQUES
FORCE OUVRIERE**

Béziers, le 06 avril 2020

N° 01-04-20/PB

*Monsieur Stéphane BREDIN
Directeur de l'Administration Pénitentiaire
Ministère de la Justice
13, Place Vendôme
75042 - PARIS Cedex 01*

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous solliciter au sujet de la protection des personnels techniques dans le cadre de l'épidémie de coronavirus, suite à la parution de la note du 31 mars 2020 concernant notamment le port des masques.

Cette note laisse un sentiment d'abandon parmi les personnels techniques car, faute de directive claire imposant le port du masque pour les personnels techniques sur certains postes, il est toujours demandé à des personnels techniques sur le terrain de se rendre en détention pour une intervention sans qu'il leur soit fourni de moyens de protection.

Pourtant, en cette période sensible, de nombreux postes techniques contribuent au maintien du calme en détention et doivent figurer dans le tableau listant les nécessités de port de masque.

Pour notre organisation syndicale, les personnels qui vont en détention ou travaillent au contact des détenus pour la réalisation d'opérations de maintenance dans les cellules (réparations de prises TV, ...), le travail en cuisine, dans les cantines et en buanderie, doivent se voir attribuer obligatoirement un masque pour exercer leurs fonctions. Il en est de même pour tous les agents qui vont devoir travailler en atelier (SEP-RIEP pour la production des masques et la logistique) ou effectuer la maintenance informatique des PC des détenus.

D'autre part, nous tenons à vous réaffirmer **que protéger un agent c'est aussi protéger les autres : agents, famille et population pénale.**

A ce titre, nous vous demandons que tous les personnels techniques (en établissement, en DISP, au SEP et à l'ENAP) soient dotés de masques afin de lutter contre la pandémie.

Dans l'attente de la précision de la note du 31 mars 2020 et de la mise en place de davantage de mesures de protection à destination du personnel technique de l'Administration Pénitentiaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général,

Paul BONO